

CQP Animateur Ski Nautique, Wakeboard et Engins Tractés

RNCP34733 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Code(s) NSF	335
Formacode(s)	15054
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Convention collective	3328 — Sport
Date d'enregistrement	29/06/2020
Date d'échéance	29/06/2023

Certificateur(s)

ORGANISME CERTIFICATEUR DE LA BRANCHE DU SPORT OC SPORT · SIRET : 89111513100015
CPNEF Sport

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 1 à former et organiser l'évaluation et 4 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ANJOU SPORT NATURE ASS RIBOUET VERGER	3387553580004 5	Former
DENIS GARCIA	4945748580002 8	Former
FEDERATION FRANCAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD	7847142480006 8	Former et organiser l'évaluation
I.F.P.A.N	7977277080001 9	Former
KWS FORMATION	8433067880001 2	Former

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Suite à l'état des lieux de ses structures affiliées et des constats émis par les structures touristiques commerciales, la Fédération Française de Ski Nautique et Wakeboard (FFSNW) a proposé à la CPNEF Sport et à OC Sport un dossier de demande de création de CQP Animateur Ski Nautique, Wakeboard et Engins Tractés afin de répondre aux besoins d'emplois des sites de ski nautique et notamment à la demande autour des activités de loisirs qui sont en plein essor.

Le CQP Animateur Ski Nautique, Wakeboard et Engins Tractés répond à un besoin d'intervention à temps partiel au sein d'associations sportives affiliées à la FFSNW ou des structures intégrant les activités de loisir sportif.

En effet, 30% des 140 structures affiliées emploient un encadrant diplômé d'état sous tout type de contrats de travail sachant que la plupart des structures ski nautiques sont ouvertes d'avril à fin octobre et que l'activité principale se concentre prioritairement de mai à septembre.

Face aux difficultés de recrutement les acteurs du secteur militent en faveur de la formation de nouveaux candidats. Le CQP est la réponse à une « situation professionnelle spécifique », nécessitant ce type de qualification pour répondre à des exigences particulières.

Le cœur de métier de l'animateur ski nautique, wakeboard et engins tractés porte sur la préparation et l'entretien du matériel/ équipement de ski nautique, et sur l'encadrement d'un public de pratiquants loisirs exclusivement.

La situation professionnelle du détenteur du CQPASNWET renvoie au poste de travail type de l'animateur de loisir sportif.

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du CQP a vocation à :

- Faire découvrir l'activité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique.
- Faire découvrir les différentes spécialités, les instruments et les équipements en fonction du public.
- Transmettre l'essentiel de la technique nécessaire en adéquation avec un niveau de public visé.
- Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Accueil des publics adultes, enfants et parents avant et après la séance afin d'explicitier, d'informer sur les conditions de déroulement de l'activité :

- 1.1. Se présenter, expliquer son rôle et les limites de son intervention dans le cadre d'une séance de ski nautique, de wakeboard et d'engins tractés, échanger avec le public pour cerner leurs attentes et apprécier leur expérience
- 1.2. Gérer le moment qui précède et qui suit la séance de ski nautique, de wakeboard, d'engins tractés ou de slalom en veillant à la sécurité des pratiquants

2. Encadrement de séances en s'appuyant sur les références fédérales en respectant la sécurité des pratiquants et des tiers et la réglementation fédérale :

- 2.1. Organiser des situations d'initiation au ski nautique et au wakeboard dans le temps et l'espace adaptées aux spécificités et attentes des publics
- 2.2. Mettre en œuvre les situations d'initiation en ski nautique et en wakeboard
- 2.3. Adapter son intervention au regard de la séance
- 2.4. Développer l'éthique et les valeurs de l'activité en particulier au regard de la protection de l'environnement
- 2.5. Respecter la réglementation en vigueur en matière de navigation
- 2.6. Veiller à la sécurité des pratiquants lors d'une séance : - d'initiation en ski nautique (babyski, biski, monoski) - d'initiation en wakeboard, wakeskate et wakesurf - d'engins tractés - de la discipline slalom

3. Dynamisation dans et autour de l'activité :

- 3.1. Participer à l'organisation et à l'évaluation de sessions de passage de niveaux de pratique prédéfinis
- 3.2. Aider le pratiquant à se situer dans son évolution de pratique pour l'inciter à poursuivre son activité
- 3.3. Favoriser la promotion de l'activité auprès des pratiquants et ses accompagnants

4. Intégration de l'activité dans le fonctionnement de la structure :

- 4.1. S'intégrer dans sa structure et participer à son fonctionnement
- 4.2. Auto évaluer ses interventions
- 4.3. Rendre compte des actions menées auprès des responsables
- 4.4. Appréhender l'organisation du sport et la réglementation de l'encadrement sportif en France
- 4.5. Prendre en charge l'entretien du matériel

5. Protection des personnes en situation d'incident ou d'accident :

- 5.1. Assurer la gestion des incidents et intervenir pour restaurer une situation normale
- 5.2. Protéger le(s) blessé(s) et le groupe, alerter les secours et prévenir en cas d'accident en fonction des procédures existantes

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'animateur ski nautique, wakeboard et engins tractés exerce son activité au sein de structures possédant un bateau adapté à la pratique du ski nautique, du wakeboard et des engins tractés.

Elles peuvent être :

- Des structures du secteur associatif
- Des structures du secteur marchand
- Des collectivités territoriales

Dans le cadre de ses activités, il peut également être amené à se déplacer pour se rendre sur des lieux d'exercices variés dans le cadre d'événements.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

L'ensemble de ces éléments correspond à un besoin d'encadrement d'un titulaire CQP à temps partiel L'animateur ski nautique, wakeboard et engins tractés sur la saison sportive et saison estivale. Cette situation professionnelle fait référence au poste type de travail de « Animateur/Initiateur ».

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'encadrement contre rémunération des activités physiques et sportives est une profession réglementée dont le cadre législatif est défini par l'article L.212-1 du code du sport

I.-Seuls peuvent, contre rémunération, enseigner, animer ou encadrer une activité physique ou sportive ou entraîner ses pratiquants, à titre d'occupation principale ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle, sous réserve des dispositions du quatrième alinéa du présent article et de l'article L.212-2 du présent code, les titulaires d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification professionnelle :

1° Garantissant la compétence de son titulaire en matière de sécurité des pratiquants et des tiers dans l'activité considérée ;

2° Et enregistré au répertoire national des certifications professionnelles dans les conditions prévues à l'article L.6113-5 du code du travail.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat au CQP Animateur Ski Nautique, Wakeboard et Engins Tractés doit répondre aux exigences à l'entrée dans le processus de formation. Le délégataire est garant de la vérification de ces exigences. Les prérequis sont les suivants :

- 1. Avoir 18 ans lors de la certification.
- 2. Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS,...).
- 3. Produire une attestation de 100 mètres nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé à 2

mètres de profondeur à la fin de la dernière longueur. Cette attestation est délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme à l'article L. 212-1 du code du sport.

- 4. Être titulaire d'un permis bateau.
- 5. Avoir réussi les tests techniques en ski nautique et wakeboard bateau définis dans le règlement du CQP.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

Les jurys pléniers sont composés de 4 à 8 personnes ainsi réparties :

- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue salariés,
- Un ou deux représentant(s) de la CPNEF collègue employeurs,
- Le responsable pédagogique de la formation concernée et si nécessaire un représentant supplémentaire,
- Un représentant du délégataire et si nécessaire un représentant supplémentaire,

Le quorum est fixé à 75% des membres composant le jury désigné.

Base légale

Date de décision	29/06/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	29/06/2023

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP38264

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34733/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	47
Parcours menés à terme	47
Taux d'achèvement	100 %
Période	04/2022 – 09/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	66
Montant total engagé	160 327 €
Coût moyen par dossier	2 429 €
Durée moyenne	340 h
Période	01/2021 – 06/2023
France compétences	60 %
France Travail	21 %

Reste à charge titulaire	17 %
---------------------------------	------

Entreprise	2 %
-------------------	-----

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.